

Communauté de Communes du Val d'Ardoux

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le quinze décembre à dix-huit heures trente, les membres de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Cléry Saint André, sous la Présidence de Monsieur HAUCHECORNE.

Date de la convocation : 8 décembre 2011

Etaient présents :

COMMUNE DE CLERY SAINT ANDRE

MM. Oziel , Grillon, Boissay, Hémond, Corgnac et Mme Reynaud : Délégués titulaires.

MM. Tellier, Zonca et Mme Thiéry : Délégués suppléants.

COMMUNE DE DRY

MM. Cornière, Décréau, Lebrault et Mme Baret : Délégués titulaires.

MM. Boulard, Crosland, François : Délégués suppléants.

COMMUNE DE JOUY LE POTIER

MM. Billiot, Ron, Giovagnoli et Vrain: Délégués titulaires.

COMMUNE DE MAREAU AUX PRES

MM. Hauchecorne , Courtois et Mme Bureau : Délégués titulaires

COMMUNE DE MEZIERES LES CLERY

M. Lelait, Dufournier et Mme Bourgoin : Délégués titulaires.

M. Mainardi: délégué suppléant.

Etaient excusés :

M. Goarin, Mmes Denis et Baudoin

La séance est ouverte à 18h35

Secrétaire de séance : Mme Baret

Ordre du jour :

- Demande de subvention du CLIC « RELAIS ENTOUR'AGE »
- Présentation des statuts du SMIRTOM
- Nomination du /de la Président (e) de la commission Sécurité-Prévention
- Présentation des cahiers des charges pour les consultations à venir (salles sportives et maison de santé)
- Décisions Modificatives budgétaires
- Proposition d'augmentation du prix du repas livré à domicile
- Modification du règlement intérieur de la halte Garderie Itinérante
- Barème 2012 des participations familiales à l'accueil de loisirs
- Information sur le travail dans la commission affaires sociales
- Affaires et questions diverses

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité le procès verbal de la précédente séance.

I – Demande de subvention du CLIC « RELAIS ENTOUR'AGE »

M. Courtois rappelle les missions du CLIC « Relais Entour'age » : depuis l'origine, à destination des personnes âgées et nouvellement à destination des personnes handicapées. Le canton de Clery saint André représente, en 2011, 9% de l'activité du CLIC.

M. Hauchecorne rappelle que la CCVA accorde une subvention de 0,35 € par habitant soit 2 616,95 € par an pour contribuer à l'exercice de la mission à destination des personnes âgées. Le Conseil Général a confié depuis le 1^{er} octobre 2010, une mission supplémentaire à destination des personnes handicapées. Aussi, le CLIC sollicite une subvention supplémentaire à hauteur de 0,30 € par habitant soit pour la CCVA 2243,10 €. A ce jour, l'activité du CLIC sur la CCVA représente 9 % de l'activité totale. Aussi, le bureau propose de participer au déficit prévisionnel 2012 (10 332 €) proportionnellement à la représentation de la CCVA au sein du CLIC soit une participation supplémentaire de 0,12 € par habitant.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- Approuve la proposition du bureau,
- vote une subvention supplémentaire pour 2012 de 0,12€ par habitant au CLIC « Relais Entour'age » afin d'exercer la mission personnes handicapées soit 897,72 €.
- reconduit la subvention pour 2012 de 0,35 € par habitant au CLIC « Relais Entour'age » pour exercer la mission personnes âgées soit 2 616,95 €.

II - Présentation des statuts du SMIRTOM

M. Hauchecorne informe que le SMIRTOM a modifié ses statuts lors du comité syndical du 8 juin 2011 mais que des remarques de la Préfecture ont nécessité le retrait de cette version. Aussi, les statuts ont été modifiés en conséquence et ont été approuvés par le comité syndical du SMIRTOM le 21 septembre 2011. Désormais c'est aux collectivités membres de se prononcer.

M. Hauchecorne présente les modifications statutaires.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- Approuve les statuts du SMIRTOM de la région de Beaugency

M. Grillon explique que le comité syndical du SMIRTOM du 14 décembre a été annulé car une analyse plus approfondie des finances du SMIRTOM est nécessaire.

III - Nomination du /de la Président (e) de la commission Sécurité-Prévention

M. Hauchecorne donne la parole à M. Oziel. Celui-ci informe qu'il souhaite s'investir plus au Conseil Général et qu'il ne dispose plus de temps suffisant pour poursuivre correctement la présidence de la commission Sécurité-Prévention. Aussi, il souhaite arrêter et avec l'accord de la commission il propose que Mme Baret devienne la Présidente.

Après avoir entendu ces explications le conseil communautaire à l'unanimité,

- Prend acte de la démission de M. Oziel
- Nomme Mme Baret à la présidence de la commission Sécurité-Prévention
- Prend acte que Mme Baret deviendra membre du bureau élargi

M. Oziel informe des difficultés financières actuelles du Conseil Général dans la recherche d'économies. Il précise que les futures modalités de financement seront connues au premier trimestre 2012 .

IV - Présentation des cahiers des charges pour les consultations à venir (salles sportives et maison de santé)

* Consultation Maison de santé

M. Hauchecorne présente le contenu des différents documents du Dossier de Consultation des Entreprises et plus particulièrement le cahier des charges et le règlement de la consultation.

Il rappelle que ces documents ont été étudiés lors de deux réunions avec des élus de la CCVA (MM. Cognac, Dufournier, Billiot, Cornière) et des professionnels de santé (MM. Baudoin et Béréni).

M. Billiot considère que malgré la lettre d'engagement des professionnels ces derniers ne s'engagent « à rien » et donc absolument pas à intégrer la future structure. Il craint qu'une fois le bâtiment réalisé, ils n'y aillent pas notamment parce qu'ils trouveront mieux ailleurs. Il rappelle aussi que cette opération doit être blanche pour la CCVA et donc financée par les loyers.

M. Oziel souligne que ce projet fait partie de l'aménagement du territoire et permet de maintenir une offre de soins pour la population. Il précise que les professionnels de santé sont en train de s'organiser en créant une association et qu'ils ont visité une MSP à Avoine.

M. Lelait pose la question suivante : Comment gérer et organiser l'offre de santé sur notre territoire ?

M. Hauchecorne précise qu'effectivement l'engagement des professionnels de santé, à ce stade de la réflexion, ne peut être que moral. Cependant, il est évident qu'ils travaillent eux aussi sur ce projet notamment en allant visiter des MSP, en élaborant leur projet professionnel de santé et en participant aux réunions avec la CCVA.

M. Hauchecorne précise qu'il peut ne pas y avoir de remboursement de la TVA pour cet investissement, si la zone n'est pas considérée comme « sous-médicalisée ».

M. Hauchecorne explique que cette étude permettra d'avoir une meilleure connaissance de l'offre de soins et analysera tous les scénarios et leur montage financier. Il précise qu'à la fin de la tranche ferme, il appartiendra d'une part, au conseil communautaire et d'autre part, aux professionnels de santé de décider s'ils s'engagent sur ce projet.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire,

- valide le cahier des charges et les autres documents nécessaires à la consultation pour l'étude de faisabilité et de programmation visant à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

- autorise le Président à lancer cette consultation dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée

* Consultation salles sportives

M. Cornière rappelle l'historique de la réflexion de la commission Sport et sa conclusion à savoir, un besoin de deux équipements sportifs l'un à Cléry et l'autre à Jouy.

M. Cornière rappelle aussi qu'un rapport de la commission Sport a été présenté au bureau élargi en juin 2011. Ensuite, il a fait valider en conseil communautaire l'accord de poursuivre la réflexion en missionnant un économiste. Il a ensuite travaillé avec M. Cognac pour rédiger le cahier des charges lequel reprend les préconisations de la commission. Le projet a été envoyé par mail et pour avis aux membres de la commission Sports. Il a choisi d'envoyer ce document par mail afin de ne pas perdre de temps et pouvoir le présenter au conseil de ce soir. Certaines remarques ont été intégrées dans le cahier des charges.

M. Cornière présente le contenu de cette mission intitulée « Etude de faisabilité et d'économie visant à la construction de salles de sports multi – activités » :

- la construction de 2 salles polyvalentes sur les sites de Cléry- Saint-André et de Jouy-le-Potier.

- Les dimensions envisagées sont de 36 m X 22 m, soit 792 m² et d'une hauteur de 7 m sans obstacle.

L'objectif visé est de permettre l'implantation d'une surface de jeu pour la pratique du tennis, aux dimensions minimales recommandées par la Fédération Française de Tennis, soit 648 m².

La largeur sera augmentée de 4 m et portée ainsi à 22 m pour créer un espace de rangement et l'accueil du public.

- une température de 12 °C

- la création de gradin pouvant accueillir 50 personnes.

Mme Bureau aurait préféré que les échanges sur le projet de cahier des charges ne soient pas faits par mails mais en réunissant la commission. Elle souhaite aussi faire les remarques suivantes et comprendre pourquoi le cahier des charges présenté est différent des conclusions de la commission :

- afin de « sortir » le tennis des gymnases, la préconisation était de construire deux salles de 500 m², uniquement pour jouer au tennis, sans chauffage, sans locaux de rangement et d'accueil. Ce choix « minimaliste » de la commission permettait d'imaginer la construction de deux salles. Or dans le cahier des charges la surface est passée à presque 800 m² avec des « prestations supplémentaires » (chauffage, gradins, rangements...).

M. Cognac précise qu'effectivement à l'origine l'idée était de construire des salles comme celle de Sandillon (500m², non chauffée) mais qu'il est dommage de ne pas réfléchir à la construction de salles sportives plus polyvalentes avec des équipements annexes.

M. Cornière précise que cette consultation n'est qu'une étude et que le conseil devra décider des éventuelles constructions.

M. Hauchecorne précise que l'ensemble de ces deux projets est d'un coût nettement plus élevé que prévu et qu'il n'est pas certain que la CCVA puisse assumer la construction en même temps ; cela nécessitera de les programmer dans le temps.

M. Billiot précise que le projet de cahier des charges lui a été transmis afin qu'il note ce que la commune de Jouy Le Potier souhaitait comme salle. Aussi, il a repris les caractéristiques du bâtiment proposé sur Clery. Il informe que la commune de Jouy a délibéré pour donner gratuitement à la CCVA le terrain nécessaire à la construction et souhaite dans le cadre d'une future convention assumer les charges de fonctionnement.

M. Cornière précise que ces informations concernent la CCVA et la commune de Jouy et non l'économiste donc elles ne sont plus dans le cahier des charges.

M. Lelait fait part de sa stupéfaction d'apprendre que seulement deux communes sont concernées par ces salles. Il rappelle que la CCVA a fait réaliser une étude par le cabinet Astym dans laquelle il apparaissait clairement que la commune de Mézières avaient des terrains disponibles et souhaitait accueillir des équipements structurants communautaires. Il ne comprend pas que le choix des lieux n'ait pas fait l'objet de plus d'échanges.

M. Cognac rappelle que les lieux étaient mentionnés (Clery, Jouy) dans le rapport de la commission dès juin.

M. Cornière ne comprend pas que depuis juin, la commune de Mézières ne se soit pas signalée. Il rappelle que dans la commission Sports il y a deux représentants de la commune de Mézières mais qu'ils ont été peu présents.

M. Mainardi rappelle qu'il a été présent à la plupart des réunions et s'interroge sur l'intervention de M. Hauchecorne concernant le financement des deux équipements. Il se demande si cela est nécessaire de se dépêcher.

M. Cornière s'excuse auprès de M. Mainardi et reconnaît que ce dernier a toujours été présent dans la limite de ses disponibilités professionnelles.

M. Ron demande s'il ne faut pas demander à l'économiste d'intégrer la commune de Mézières comme lieu pouvant accueillir une salle ou valider le cahier des charges tel que proposé.

M. Cornière compte-tenu du travail antérieur réalisé par la commission, refuse de modifier le cahier des charges.

Après avoir entendu ces explications et avoir échangé, le conseil communautaire délibère à 1 voix contre, 1 abstention et 18 voix pour,

- la validation du cahier des charges pour la consultation pour l'étude de faisabilité et d'économie visant à la construction de salles de sports multi-activités
- l'autorisation au Président de lancer cette consultation dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée.

V - Décisions Modificatives budgétaires - budget annexe : Zone d'activité

Ecritures pour régulariser la valeur du stock final (DM n°1)

* *En fonctionnement* :

Art 7015 (vente terrain) = - 11 599 €

Art 7133 (variations production biens) = + 11 599 €

* *En investissement* :

Art 3351 (travaux en cours) = + 11 599 €

Art 16 (emprunt) = + 11 599 €

Le conseil communautaire vote à l'unanimité cette DM.

Ecritures pour une modification d'imputation (DM n°2)

* *En investissement* :

Art 3555 = - 139 050,43 €

Art 3351 = + 139 050,43 €

Le conseil communautaire vote à l'unanimité cette DM.

VI - Proposition d'augmentation du prix du repas livré à domicile

M. Courtois informe que la société Scolarest qui fournit les repas pour le portage de repas à domicile va pratiquer une augmentation à partir du 1^{er} janvier 2012. Il propose d'augmenter le prix actuel de repas qui passerait ainsi de 6,30 € à 6,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- Décide que le prix d'un repas livré à domicile est de 6,50 €. Ce tarif sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2012.

M. Courtois informe qu'environ 4500 repas ont été livrés en 2011.

M. Ron demande qu'un bilan financier du coût réel de ce service soit réalisé (coût de revient, participation de la CCVA et temps de travail ...). M. Hauchecorne promet de la faire au premier trimestre 2012.

VII - Modification du règlement intérieur de la halte Garderie Itinérante

M. Courtois informe qu'actuellement il n'est pas possible d'encaisser les factures des familles fréquentant la Halte Garderie Itinérante lorsque le montant est inférieur à 5 € (décret du code générale des collectivités territoriales Article D1611-1). Aussi il a été demandé à la CAF une dérogation afin de facturer un montant minimum de 5€ aux familles.

En date du 14 novembre 2011, la CAF a accordé cette possibilité à la CCVA à titre dérogatoire et a validé la reformulation suivante de l'article 5 du règlement intérieur:

« Si sur une saison de fonctionnement de Halte Garderie Itinérante (septembre à juillet), un enfant fréquente peu le service et que le montant facturable n'atteint pas les 5 € alors la CCVA facturera un montant forfaitaire de 5 €. La directrice est à la disposition des familles pour leur préciser le nombre d'heures permettant d'atteindre ce montant forfaitaire sur la saison ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- adopte à l'unanimité le nouveau règlement intérieur de la halte garderie itinérante «Les Petits Faons» qui sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012.

VIII - Barème 2012 des participations familiales à l'accueil de loisirs

M. Hauchecorne informe que le barème de participation de la CAF ne change pas en 2012 et propose avec l'accord du bureau que la CCVA pratique les mêmes tarifs qu'en 2011.

Après avoir échangé et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire vote les tarifications familiales applicables dès le 1^{er} janvier 2012 :

- pour les enfants extérieurs à la CCVA et n'habitant pas sur une commune conventionnée avec la CCVA, le prix est fixé à 32 € par jour et par enfant.
- pour les habitants de la CCVA ou une commune conventionnée avec la CCVA :

Quotient Familial (QF)	Coût famille par jour et par enfant
0 à 264	2,80 €
265 à 398	4,40 €
399 à 532	6,30 €
533 à 666	8,50 €
667 à 710	9,60 €
sup ou égal à 711	12,50 €

IX - Information sur le travail dans la commission affaires sociales

* Banque alimentaire

M Courtois informe que la collecte réalisée par les élus de la CCVA, le samedi 26 novembre à l'entrée de l'Intermarché de Clery, a permis de collecter 620 kg de denrées . M. Billiot informe que cela fait 10 ans que la collecte est réalisée par l'école de Jouy, cette année 187 kg de denrées ont été collectés. Ainsi, 807 kg ont été apportés à la Banque alimentaire pour le territoire de la CCVA.

* Service de portage de repas

M. Courtois rappelle le fonctionnement actuel du service de portage de repas qui se fait avec des containers dont la capacité maximale est de 36 repas. Cependant, le nombre de repas à livrer est supérieur aussi, certains repas sont mis dans une glacière ménagère. De plus, les relevés de température réalisés montrent que les repas sont livrés avec des conditions de respect du froid pas acceptables.

Aussi, une réflexion est en cours au sein de la commission pour améliorer la qualité du service. Aussi différentes solutions ont été étudiées ou sont en cours d'analyse :

- acheter des containers plus grands : pas possible car il n'existe pas de container plus grand pour le véhicule actuel
- augmenter la fréquence de livraison : donc augmentation du temps de travail et ne règle pas le problème de la température
- acheter ou louer un véhicule frigorifique :

M. Courtois est allé voir des véhicules au Petit Forestier, le coût de location est d'environ 650 € par an sur du long terme (3 ans).

L'achat d'un véhicule est estimé à environ 26 000 € HT. Cet investissement pourrait être assumé par le client en augmentant le prix du repas de 0,65 € (une subvention du Pays possible d'environ 30 % et un amortissement sur 7 ans).

- prendre un prestataire pour la fabrication et la livraison à domicile des repas : en cours d'étude pour trouver des sociétés (3 ont déjà refusées et deux étudient la demande)

Une étude comparative de toutes les solutions sera faite par la commission.

M. Hauchecorne souhaite qu'une décision soit prise prochainement afin que le service fonctionne correctement cet été.

M. Billiot regrette que l'option prestataire n'ait pas été proposée à la commission lors de la présentation du PowerPoint et se demande si la réflexion était objective.

M. Courtois précise que le power point était un support de travail pour la commission afin de présenter le fonctionnement actuel du service et les difficultés rencontrées. Effectivement la solution prestataire n'était pas évoquée mais elle a été proposée au cours de cette réunion par une élue et comme cela est écrit dans le compte-rendu, cette solution est aussi à l'étude.

M. Reynaud n'est pas d'accord avec M. Billiot car la commission n'a absolument pas été orientée et toutes les solutions vont être étudiées.

M. Billiot rappelle qu'un emploi à temps plein a été voté il y a un an. Il considère que le portage de repas bloque le poste de l'agent technique et qu'il ne fait pas son travail dans les bus et les circuits de randonnée. De plus, l'achat de ce nouveau véhicule va engendrer des besoins supplémentaires : bâtiment, coût de fonctionnement, nouvelle embauche. Pour lui, la solution prestataire permettra de dégager du temps à l'actuel agent technique.

M. Hauchecorne considère que ce service en restant communautaire permet de maintenir le lien social contrairement à un prestataire.

M. Ron demande à ce que le temps dégagé sur ce service soit estimé. Il reconnaît aussi que dès fois on peut omettre des solutions mais que l'échange en commission permet d'ouvrir sur d'autres solutions.

X – Affaires et questions diverses

* SPANC

M. Lelait informe du contenu de la réunion du 6 décembre organisée par le Conseil général à laquelle il a participé avec notamment l'homologation des fosses compactes. Les membres de la commission pourront avoir le compte-rendu en allant le télécharger, le lien leur sera communiqué.

* Intervenante musicale

M. Hauchecorne informe que Melle Hélène Portheault est enceinte et sera en congé maternité à partir de mi-avril 2012. Compte-tenu du peu de séances restant avant les vacances scolaires d'été, le bureau n'a pas souhaité la remplacer. Les écoles concernées ont été averties.

* cadastre numérisé

MM. Décreau et Giovagnoli aimeraient savoir pourquoi la date d'intervention de la société STAR APIC initialement prévue début février et retardée à avril. Celle-ci a été modifiée afin de permettre à la commune de Clery de disposer d'un cadastre actualisé qui lui sera transmis vers mars.

* la Tonnelle Orléanaise

M. Boissay rappelle que cette entreprise a contacté la CCVA pour acheter un terrain sur la zone d'activité et cette demande a été étudiée par la commission développement économique. Or par mail en date du 30 novembre 2011, l'entreprise la Tonnelle Orléanaise a fait savoir qu'elle souhaite reporter cette acquisition en 2013, compte-tenu de la conjoncture actuelle.

* Téléthon

M. Courtois annonce que la somme récoltée en 2012 sur la communauté de communes est supérieure à celle de 2011 et s'élève à 8382 € (7086 € en 2011).

* Comité des fêtes Jouy le Potier

M. Lelait informe que le local du comité des fêtes de Jouy le Potier a entièrement brûlé et il y avait à l'intérieur tout le matériel pour les jeux inter-villages. Il propose de les contacter afin de connaître leur

besoin et que la CCVA étudie l'attribution d'une subvention exceptionnelle. Le conseil communautaire approuve cette proposition.

* Session agricole

M. Boissay informe que la session agricole 2012 aura lieu le mardi 7 février de 8h45 à 16h30, à l'espace Loire à Clery. Il présente le projet programme de cette journée.

* RPE/HGI

M Billiot souhaite aborder la fête de fin d'année organisée au sein des deux services petite enfance de la CCVA. Il informe que la présence du Père Noël a été supprimée pour les animations et le spectacle préparé par l'animatrice du RAM sous prétexte « qu'il fait peur aux enfants ».

M Courtois confirme qu'effectivement, la présence du Père Noël n'était pas prévue car la responsable de ces deux structures, professionnelle de la petite enfance, considère que cette présence du Père Noël peut faire peur aux enfants de moins de trois ans lorsque sa venue n'est pas organisée et préparée dans un spectacle plus global, ce qui n'était pas prévu pour cette année.

M Courtois précise que les assistantes maternelles ont été prévenues depuis octobre, que toutes les explications sur cette nouvelle organisation ont été fournies et qu'aucune remarque n'est remontée directement auprès de l'animatrice, sauf une semaine avant où il y a eu une forte pression de certaines assistantes maternelles, principalement de Jouy, afin d'obtenir la présence du Père Noël. Un compromis a été trouvé avec certaines assistantes maternelles afin d'apaiser les esprits et le père Noël était quand même présent pour les enfants les plus grands dans une autre salle ; mais ce qui avait été décidé et accepté avec la majorité des assistantes maternelles et la responsable n'a pas été respecté.

M Billiot n'est pas d'accord avec cette version des faits et relativise que quelques enfants aient effectivement pleuré.

M. Courtois est consterné que le Père Noel cristallise autant d'attention.

Prochaines réunions :

Ronde pédestre nocturne de Noël : 16 décembre à Jouy Le Potier

Vœux : 28 janvier

Commission Culture : 25 janvier, 22 février à 18h30 à Clery

Commission finances : 9 février à 18h30 à Mareau, 22 mars à 18h30 à Mareau

Bureau : 6 février, 26 mars à 18h30

Conseil Communautaire : 16 février, 29 mars à 18h30

La séance est levée à 20h35

M. Oziel		M. Billiot	
M. Grillon		M. Ron	
M. Boissay		M. Giovagnoli	
M. Hémond		M. Vrain	
Mme Corgnac		M. Hauchecorne	
Mme Reynaud		M. Courtois	
M. Cornière		Mme Bureau	
M. Décréau		M. Lelait	
M. Lebrault		M. Dufournier	
Mme Baret		Mme Bourgoin	